



Confluence Sociale

Rapport d'activités

2020

Fait le 25 mai 2021

**Association Confluence
Sociale**

32, Boulevard Vincent Gâche
CS 66537
44265 NANTES Cedex 2

Tél. : 02.40.08.01.74



Sommaire

MOT DU PRESIDENT	3
I. L'histoire et le projet de l'organisme gestionnaire.....	4
A - L'histoire :.....	4
B - Le projet associatif.....	4
II. Faits marquants de l'année 2020.....	5
III. Les ressources humaines.....	5
A – Les mouvements de salariés.....	5
B– Formation.....	5
C – Accueil des stagiaires.....	6
IV. Les ressources financières.....	6
V. Les Services.....	6
A – Le Service de Protection Juridiques des Majeurs (PJM).....	6
1) La nature de l'offre de service dans le Service MJPM	6
2) Les faits marquants sur l'année	8
3) Nombre de mesures au 31 décembre en 2020	8
4) Suivi psychiatrique des personnes protégées.....	14
5) Suivi des visites des personnes protégées.....	15
6) Statistiques sur le suivi des mesures.....	16
B – Le Service des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) 17	
1) Nature de l'offre.....	17
2) Nombre de mesures mises en œuvre :.....	17
3) Nombre de mesures ayant été interrompues de manière contractuelle avant la date prévue : 7.....	17
4) Nombre de mesures ayant pris fin à échéance : 10.....	18
5) Origine territoriale des mesures.....	18
6) Typologie des ménages bénéficiaires des mesures au moment de la mise en œuvre de la mesure :	19
C – Le Service de Conseil budgétaire	19
D – Le Point Conseil Budget (PCB)	19
VI. Les projets menés pendant l'année	20
VII. Les objectifs d'évolution, de progression et de développement .	20

MOT DU PRESIDENT

Il m'appartient, au nom du Conseil d'Administration de Confluence Sociale de féliciter l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour leurs facultés d'adaptation aux « extraordinaires » conditions de travail créées par les effets induits de la COVID 19.

Félicitations également pour avoir su faire face à l'augmentation imprévue du nombre de mesures de protection confiées.

Les résultats constatés par le rapport d'activités sont éloquentes et reflètent l'engagement de chacun pour remplir au mieux les missions juridiques, sociales, administratives et budgétaires qui nous sont déléguées.

Pour ceci, nous avons dû anticiper les investissements concernant les outils informatiques plus que jamais nécessaires à une bonne gestion des personnes protégées.

La COVID n'a pas empêché l'Association de concourir pour un appel à projet concernant les Points Conseils Budget.

Ce succès suite à l'ouverture d'un PCB sur Ancenis. doit être considéré comme reconnaissance du professionnalisme et de la qualité des services de l'Association.

Que l'ensemble du personnel de l'Association en soit chaleureusement remercié

Jean-François Benoiste
Président

I. L'histoire et le projet de l'organisme gestionnaire

A - L'histoire :

CONFLUENCE SOCIALE est une Association loi 1901, créée le 27 janvier 2000, anciennement dénommée « CONTADOUR » créée le 7/06/1979 à l'initiative d'un médecin psychiatre dont les buts étaient de répondre aux besoins d'accueil de majeurs vulnérables, fragilisés psychiquement, solution alternative à la prise en charge hospitalière.

Le service mandataire a été créé en 1993 suite au désengagement de la DDASS qui assurait les mesures de protection.

En raison de son origine à orientation psychiatrique, le service, dès sa création, a pris en charge des usagers ayant une problématique psychiatrique.

L'association est passé de 100 mesures à l'origine à près de 1100 à ce jour avec une augmentation des personnes en logement autonome, diminution de l'âge des usagers.

L'évolution des effectifs a progressé de 2 à 23 mandataires judiciaires à la protection des majeurs actuellement.

B - Le projet associatif

Missions d'aides et d'accompagnement des familles :

- ✓ Promouvoir toutes actions de prévention d'éducation, de rééducation, d'insertion professionnelle, d'hébergement et de protection en faveur des personnes confiées,
- ✓ Contribuer à la valorisation des rôles sociaux sur la base de la reconnaissance des droits et libertés de la personne accueillie,
- ✓ Assurer la personnalisation des prestations, la participation effective des jeunes adolescents et adultes dans tous les actes de la vie les concernant,
- ✓ Garantir la qualité des prestations de service rendu par l'évaluation des actions (à mettre en place).

Missions politiques :

- ✓ Concourir à l'évolution des politiques sociales et médico-sociales,
- ✓ Relayer auprès des administrations publiques les besoins des usagers,
- ✓ Concourir au mieux-être et à l'intégration des personnes en situation d'exclusion sociale et professionnelle,
- ✓ Apporter son expertise et son concours aux orientations définies par le département.

Missions prospectives :

- ✓ Œuvrer en partenariat auprès de l'ensemble des partenaires et acteurs du département agissant dans l'intérêt commun et solidaire,
- ✓ Tendre à une meilleure offre de service.

Les valeurs sont fondées sur une conception citoyenne intégrant :

- ✓ Le respect des personnes et l'inviolabilité de la dignité humaine,
- ✓ Le respect de la vie privée et de la liberté d'expression,
- ✓ La reconnaissance des droits de la personne à l'autonomie sociale, la scolarité, la formation professionnelle, le travail, l'éducation et les soins.
- ✓ La protection des personnes, enfants, adolescents, adultes, personnes vieillissantes, reconnues fragiles et vulnérables au regard des mauvais traitements (ou pratiques dégradantes).
- ✓ L'affirmation de la citoyenneté en dehors de toute discrimination.

II. Faits marquants de l'année 2020

L'arrivée de la COVID 19 a bouleversé les habitudes de travail, le confinement du mois de mars a entraîné un travail à distance avec une organisation hésitante, au début, qui a laissé place à un télétravail qui s'est organisé dans la durée sur toute l'année.

Nous avons connu une croissance de dossiers extrêmement importante dans le service PJM (+92 dossiers) alors même qu'il y a eu une baisse significative des MASP (15 en moyenne par mois contre 22 en 2019).

Nous avons remporté un appel d'offre pour la mise en place d'une offre de service pour notre association : le Point Conseil Budget sur Ancenis. Nous rejoignons les 150 PCB actuellement existants en France, l'offre totale devant aboutir à l'ouverture de 400 services.

Nous avons finalisé l'Evaluation Interne. Chantier qui a été difficile dans la motivation à retrouver et le suivi pour les échanges.

III. Les ressources humaines

A – Les mouvements de salariés

Les embauches :

CDD : 10 contrats pour remplacement de salariés absents (1 administratif et 2 MJPM).

1 contrat pendant 2 mois pour le rangement des archives

1 contrat aidé (PEC)

CDI : 4 MJPM

2 administratifs

Les départs : 4 MJPM et 1 administratif

Temps de travail : 26 à temps pleins et 14 à temps partiels correspondant à 37.2 ETP

- Encadrement : 4 temps pleins
- Administratifs : 10 à temps pleins et 3 à temps partiels correspondant à 12.5 ETP
- MJPM : 11 à temps pleins et 12 à temps partiels correspondant à 20.7 ETP

Les bilans à 6 ans des entretiens de formations ont été faits pendant le mois de novembre 2020 pour l'ensemble des salariés concernés.

B- Formation

- Améliorer son bien-être et sa performance au travail (2 groupes de 10 salariés)
- Premiers secours en santé mentale (directrice-chef de service)
- Groupe logement du CLSM (toute l'année)
- Groupe espace de réflexion éthique de situations complexes (toute l'année)
- Groupe de travail : élaboration d'un guide annuel PSY du CLSM
- Cycle numérique : les écrits professionnels à l'épreuve des systèmes d'information (mandataire)
- Gestion de l'agressivité en protection juridique des majeurs (mandataires)
- CNC MJPM (mandataire)
- Réussir la mise en place du télétravail dans un service MJPM (directrice)

C – Accueil des stagiaires

- 4 « futurs mandataires » dans le cadre de leur formation CNC
- 1 étudiante en DE de Conseillère en économie sociale et familiale (CESF) en 3^{ème} année.
- 2 étudiantes en BTS Services et prestations de secteur sanitaire et social (SP3S).

IV. Les ressources financières

L'examen des comptes administratifs de l'Association présente un résultat de charges d'exploitation de 2 019 742 € pour l'année 2020 :

- Pour le Service PJM : montant des produits d'exploitation de 2 077 982€, pour une charge d'exploitation de 1 966 666€.

(Financés par la Dotation globale de fonctionnement du ministère de la cohésion sociale, la participation des personnes protégées et le Conseil Départemental)

- Pour le Service MASP : montant des produits d'exploitation de 44 777€, pour une charge d'exploitation de 50 911 €.

(Financés par le Conseil départemental)

- Pour le Service Conseil Budgétaire : montant des produits d'exploitation de 558€, pour une charge d'exploitation de 183€.

(Financés par la tarification selon l'institution et services demandés)

- Pour le PCB : montant des produits d'exploitation 15 000€, pour une charge d'exploitation de 1 982€ (mise en place en novembre 2020).

(Financés par une subvention du ministère de la Cohésion Sociale)

V. Les Services

A – Le Service de Protection Juridiques des Majeurs (PJM)

1) La nature de l'offre de service dans le Service MJPM

Les mesures exercées :

La sauvegarde de justice (avec mandat spécial)

La sauvegarde de justice est une mesure de protection juridique provisoire et de courte durée qui peut permettre la représentation d'un majeur pour accomplir certains actes précis. La personne placée en sauvegarde de justice conserve l'exercice de ses droits, à l'exception du divorce par consentement mutuel ou accepté ou d'actes spéciaux pour lesquels un mandataire spécial a été désigné dans la décision du juge.

La curatelle

La curatelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être conseillée ou contrôlée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile. La curatelle n'est prononcée que s'il est établi que la mesure de sauvegarde de justice serait une protection insuffisante pour la personne.

Curatelle simple :

La personne accomplit seule les actes de gestion courante (dits actes d'administration ou actes conservatoires), comme la gestion du compte bancaire ou la souscription d'une assurance.

En revanche, elle doit être assistée de son curateur pour des actes plus importants (dits actes de disposition). Par exemple, le curateur doit consentir à un emprunt.

Curatelle renforcée :

Le curateur perçoit les ressources de la personne et règle ses dépenses sur un compte ouvert au nom de celle-ci.

Curatelle aménagée :

Le juge peut énumérer, à tout moment, les actes que la personne peut faire seule ou non, au cas par cas.

La tutelle

La tutelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile. Le juge peut énumérer, à tout moment, les actes que la personne peut faire seule ou non, au cas par cas.

De plus, pour les mesures de tutelle et curatelle renforcée, le Juge peut définir deux types de protection :

- Protection des biens,
- Protection des biens et de la personne.

Les ordonnances peuvent comporter des objectifs spécifiques liés à la situation de la personne protégée.

La mesure « Ad hoc »

Lorsque les intérêts du tuteur ou du curateur sont, à l'occasion d'une série d'actes, en opposition avec ceux de la personne protégée ou qu'il ne peut lui apporter son assistance ou agir pour son compte en raison des limitations de sa mission, il sollicite auprès du juge des tutelles la nomination d'un curateur ou tuteur « ad hoc ». Ainsi, le tuteur ou le curateur « ad hoc » est nommé pour une action précise et sa nomination prend fin lorsque sa mission est réalisée ou lorsque le conflit d'intérêt a disparu.

Le subrogé curateur ou tuteur

Le subrogé curateur ou le subrogé tuteur assiste ou représente, selon le cas, la personne protégée lorsque les intérêts de celle-ci sont en opposition avec ceux du curateur ou du tuteur ou lorsque l'un ou l'autre ne peut lui apporter son assistance ou agir pour son compte en raison des limitations de sa mission.

Il est informé et consulté par le curateur ou le tuteur avant tout acte grave accompli par celui-ci.

La charge du subrogé curateur ou du subrogé tuteur cesse en même temps que celle du curateur ou du tuteur. Le subrogé curateur ou le subrogé tuteur est toutefois tenu de provoquer le remplacement du curateur ou du tuteur en cas de cessation des fonctions de celui-ci sous peine d'engager sa responsabilité à l'égard de la personne protégée.

Le mandat de protection future

Le mandat de protection future permet à une personne (mandant) de désigner à l'avance la ou les personnes (mandataires) qu'elle souhaite voir être chargées de veiller sur sa personne et/ou sur tout ou partie de son patrimoine, pour le jour où elle ne serait plus en état, physique ou mental, de le faire seule.

Un mandat de protection future peut être confié à une personne de sa famille ou à un ami proche. Il peut aussi être confié à un mandataire judiciaire à la protection des majeurs (personne physique ou morale) inscrit sur une liste de professionnels assermentés dressée et tenue à jour par le préfet.

Les mesures d'accompagnement sont destinées à aider des personnes majeures dont les facultés ne sont pas altérées, mais qui sont en grande difficulté sociale et perçoivent des prestations sociales.

Il existe deux types de mesure : la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) et la mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ).

La mesure d'accompagnement judiciaire

La mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) est une mesure judiciaire par laquelle un mandataire judiciaire à la protection des majeurs perçoit et gère tout ou partie des prestations sociales d'une personne majeure, en vue de rétablir son autonomie dans la gestion de ses ressources. À la différence de la MASP, elle est contraignante : elle n'est pas accompagnée d'un contrat et s'impose au majeur.

2) Les faits marquants sur l'année

L'évaluation interne commencée en mars 2020 a été terminée en mars 2021 en raison de la crise sanitaire. Nous avons continué à mettre en œuvre les actions découlant du projet de service 2014-2019 ainsi que des différentes évaluations.

L'activité de l'année 2020 a été marquée :

- Par le flux important de dossiers (171 entrées pour 78 sorties), soit un solde net positif de **+93**.
- Par la crise sanitaire de la Covid 19,
- L'appropriation du nouveau logiciel de GED permettant l'intégration de tous les documents dans chaque dossier ainsi que la signature informatique de chacun (mis en place fin novembre 2019).
- La réception très tardive de la dotation globale 2020 (réceptionnée le 09 décembre).

La gestion importante de mesures de protection sur l'année 2020 a mis en exergue notre carence d'encadrement liée à une organisation mixte bureau/télétravail pour encadrer, accompagner et contrôler les mandats. Pour pallier ce manque, nous avons lancé un recrutement expérimental d'un juriste pour le second semestre 2021.

Sur 2020, à réception du budget, nous avons :

- maintenu le poste PEC (parcours emploi compétence) à hauteur d'un 0,80 ETP,
- 1 poste administratif à temps plein
- 1 poste mandataire à temps plein
- Et sur les mesures exceptionnelles reçues suite à la démission d'un mandataire privé, 0,55 ETP mandataire et 0,30 ETP administratif.

La mise en place de la GED (logiciel MAGIS) finalisée en novembre 2019 a facilité grandement le travail des mandataires durant la période Covid.

3) Nombre de mesures au 31 décembre en 2020

Mesures au 1^{er}/01/2020	1007
Mesures au 31/12/2020	1103
Mesures en moyenne dans l'année	1057

a. Progression de l'activité

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
MESURES NOUVELLES ENTREES	47	80	100	119	71	108	171
NOMBRE DE SORTIES DE MESURES	77	85	79	73	73	88	76
DIFFERENTIEL	- 30	- 5	+21	+46	- 2	+20	+93

b. Bilan des flux de l'année

Le tableau est envoyé trimestriellement à la DDCS, ce bilan comprend les nouvelles mesures entrantes, les sorties, les transferts vers les autres mandataires ou famille, les changements de mesures, la typologie du domicile. Il est fait chaque trimestre et par Tribunal.

	Mesures 1er janvier	Mouvements du 1er trimestre			Mouvements du 2e trimestre			Mouvements du 3e trimestre			Mouvements du 4e trimestre			Total mouvements			Total mesures au 1er janvier + mesures nouvelles
		Entrée	Sortie	Flux	Entrée	Sortie	Flux	Entrée	Sortie	Flux	Entrée	Sortie	Flux	Entrée	Sortie	Flux	
Tribunal de Nantes	702	61	15	46	26	10	16	29	19	10	40	22	18	156	66	90	792
Tribunal de St Nazaire	300	19	8	11	6	6		7	10	-3	33	9	24	65	33	32	332
Autres Tribunaux	7	1	5	-4		3	-3	-	2	-2	-	3	-3	1	13	-12	-5
Total	1 009	81	28	53	32	19	13	36	31	5	73	34	39	22	112	110	1 119

Entrées = ouvertures, transferts, modification de nature de mesure

Sorties = fins, transferts, modification de nature de mesure

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
NOMBRE DE MESURES AU 31/12	913	909	930	977	982	1007	1103
NOMBRE DE MESURES RENOUVELEES OU TRANSFORMEES	623	578	499	398	270	170	128

c. Progression de l'activité

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
NOMBRE D'ENTREES	47	80	100	119	71	108	171
NOMBRE DE SORTIES	77	85	79	73	73	88	76
DIFFERENTIEL	- 30	- 5	+21	+46	- 2	+20	+93

d. Typologie des mesures nouvelles depuis 2015

MOTIF	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
MASP	9	3	1	2			15
MAJ			1				1
SAUVEGARDE	22	21	33	24	33	28	161
CURATELLE SIMPLE	5		1	4	3	6	19
CURATELLE AMENAGEE		2	1	7	11	7	28
CURATELLE RENFORCEE	46	61	64	59	52	95	377
TUTELLE	8	14	13	7	9	23	74
MANDAT DE PROTECTION FUTURE				1			1
TOTAL	90	101	114	104	108	159	676

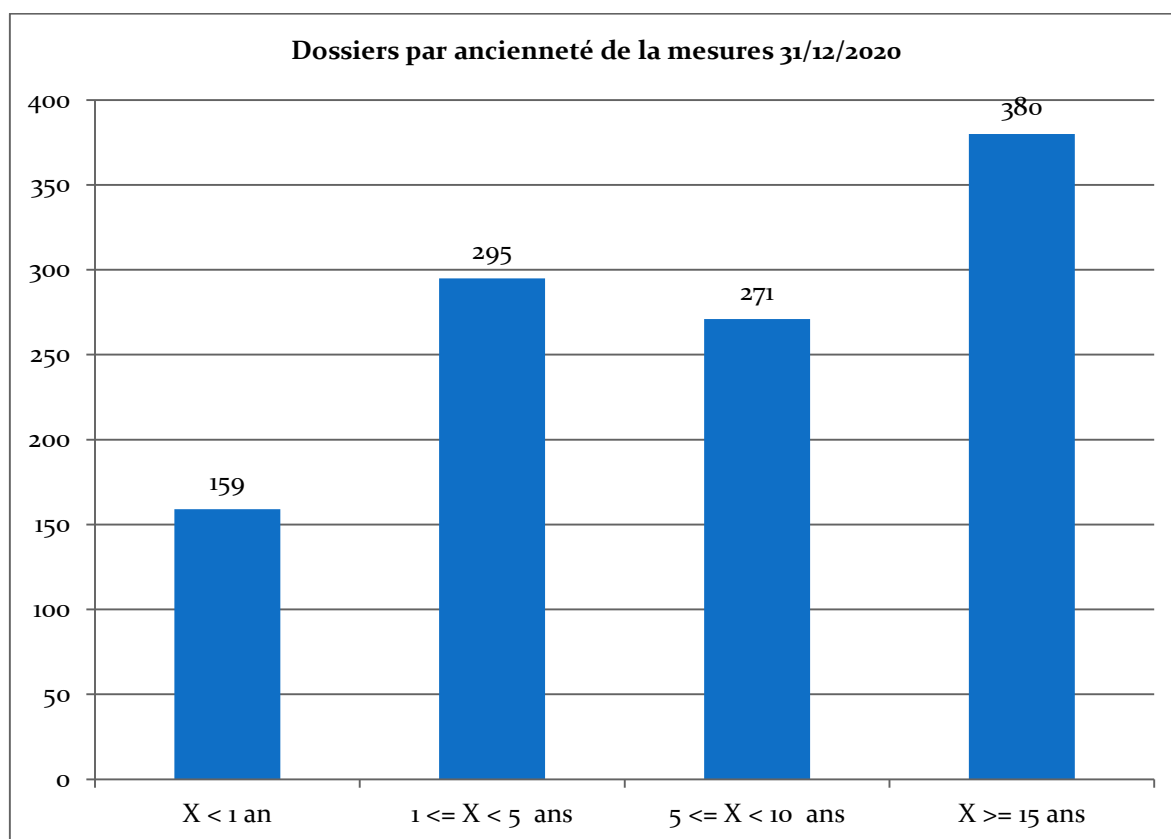
e. Typologie des sorties au 31/12 depuis 2015

Motif	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Autres Motifs				1			1
Caducité		3		4	2		9
Décès	39	40	35	50	44	37	245
Main Levée	28	16	15	17	4	5	85
Non Renouvellement		2	1	3	5	2	13
Transfert	22	17	22	16	34	16	127
Total	89	78	73	91	89	60	480

f. Mesures révisées et sorties de mesure au 31 /12 /2020

Motif de Clôture de Mesures	Nombre de Mesures N-1	Nombre de Mesures N
01 - Renouvellement	54	62
TOTAL RENOUVELLEMENT	54	62
60 - Transformation avec chgt mesure DGF	22	42
TOTAL TRANSFORMATION	22	42
10 - Non Renouvellement	0	1
20 - Décès	43	42
30 - Main Levée	4	7
50 - Caducité	2	4
62 - Transfert	31	21
63 - Transfert Famille	3	1

g. Par ancienneté



1/3 des mesures suivies ont plus de 10 ans, légère augmentation continue depuis 3 ans qui s'est accélérée en 2020.

h. Par tribunaux

Nous répondons tous les mois à l'enquête faite par le TJ de Saint Nazaire sur notre capacité de prise de mesures nouvelles. Sur toute l'année 2020, nous avons indiqué ne pouvoir prendre qu'un mesure par mois.

	Au 1 ^{er} /01/2020	Au 31 /12/2020
TJ SAINT NAZAIRE	297	327
TJ NANTES	697	769

i. Répartition des mesures entre établissement et domicile depuis 2014

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
NOMBRE DE MESURES A DOMICILE	687	685	700	759	763	780	877
NOMBRE DE MESURE EN ETABLISSEMENT	226	224	230	218	219	227	226

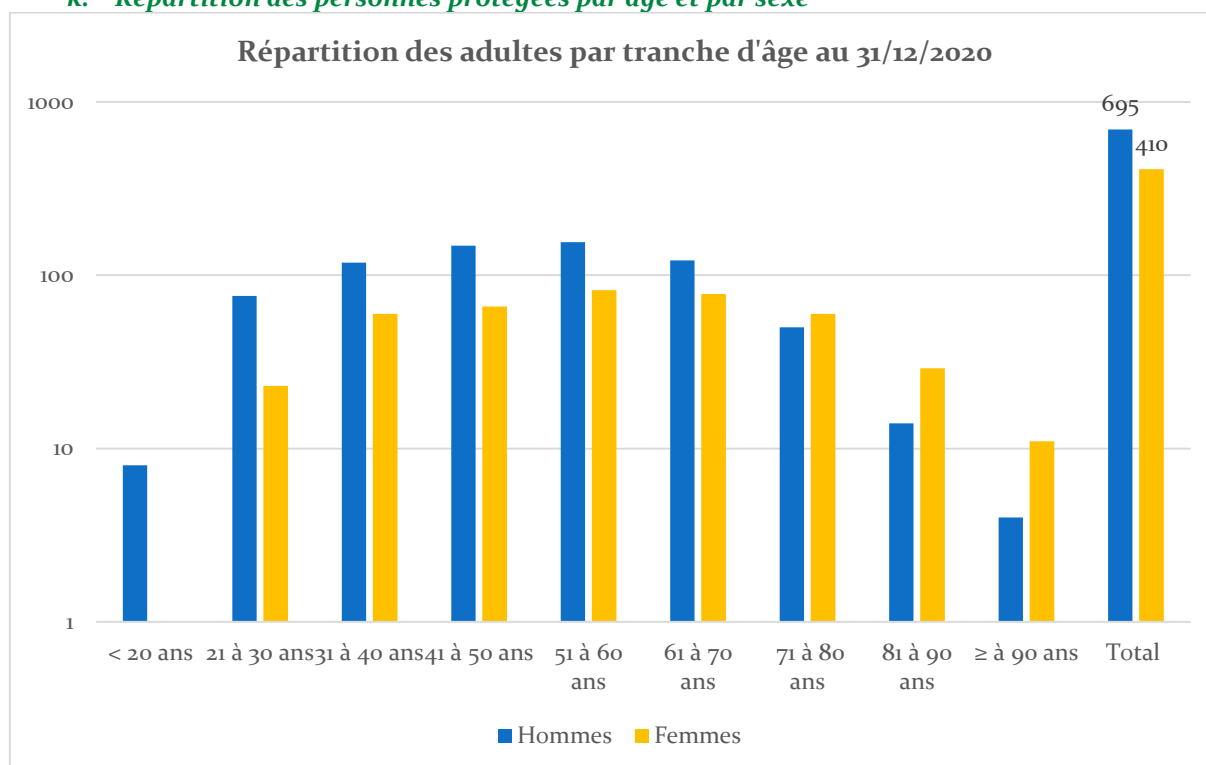
j. Par mesures

AU 31/12/2020		2020	% par rapport au total des mesures
Curatelle renforcée	En établissement	95	8,6%
	A domicile	718	65,1%
Total Curatelle renforcée		813	73,7%
Curatelle simple	En établissement	0	0,0%
	A domicile	14	1,3%
Total Curatelle simple		14	1,3%
Tutelle	En établissement	126	11,4%
	A domicile	88	8,0%
Total Tutelle		214	19,4%
Mesure d'accompagnement judiciaire	En établissement	0	0,0%
	A domicile	0	0,0%
Total MAJ		0	0,0%
Sauvegarde de justice		21	1,9%
Tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne	En établissement	4	0,4%
	A domicile	36	3,3%
Tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne		40	3,6%
Subrogé tuteur ou curateur	En établissement	1	0,1%
	A domicile	0	0,0%
Subrogé tuteur ou curateur		1	0,1%
TOTAL DES MESURES AU 31/12 hors sauvegarde		1082	98,1%
TOTAL DES MESURES AU 31/12 y compris sauvegarde		1103	100%

Il a été noté une augmentation significative de nombre de Sauvegardes pendant l'année 2020 :

Nombre de sauvegardes						
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
25	28	35	45	43	47	52

k. Répartition des personnes protégées par âge et par sexe



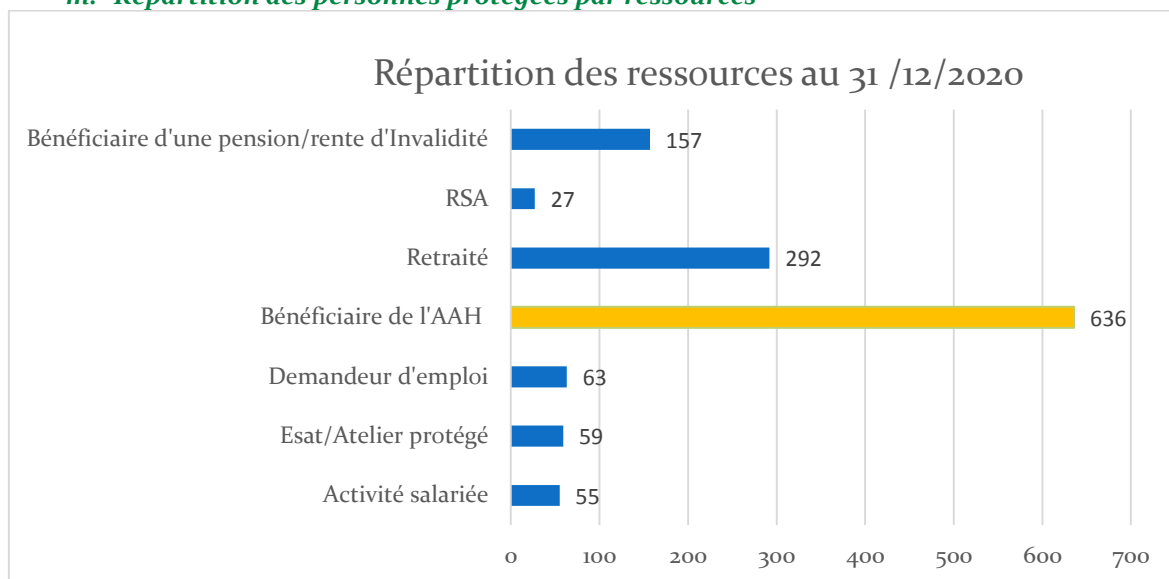
On observe une augmentation des personnes protégées :

- ⇒ de moins de 30 ans : 78 en 2019 et 99 en 2020,
- ⇒ avec de jeunes majeurs hommes de moins de 25 ans : 22 en 2019 et 38 en 2020.

l. Situation familiale au 31 décembre 2020

	Situation Familiale	Nb dossier	%
1	Celibataire	608	55,02
10	Séparé(e) de fait	8	0,72
2	Marié(e)	46	4,16
3	Pacsé(e)	3	0,27
4	Concubinage/ Vie maritale/ U	33	2,99
5	Dépacsé(e)	1	0,09
6	Veuf(ve)	60	5,43
7	Instance de divorce	1	0,09
8	Divorcé(e)	148	13,39
9	Séparé(e) de corps	17	1,54
99	ADEFINIR	180	16,29

m. Répartition des personnes protégées par ressources



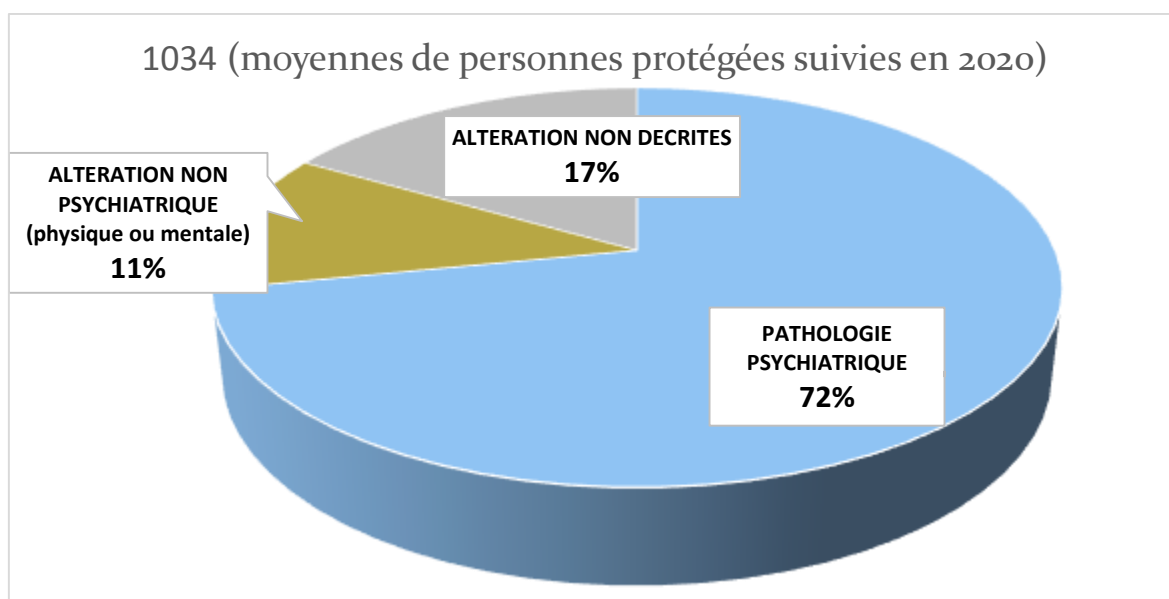
Nous continuons à suivre majoritairement des personnes bénéficiaires de l'AAH :

- 553 en 2018 et **636 en 2020**.

4) Suivi psychiatrique des personnes protégées

Nous avons recherché dans les certificats médicaux les spécificités des altérations décrites par les médecins, des personnes protégées suivies par Confluence Sociale.

1034 (moyenne des personnes suivies en 2020)	nombre dans l'année	pourcentage
PATHOLOGIE PSYCHIATRIQUE	743	72%
ALTERATION NON PSYCHIATRIQUE (altération physique ou mentale)	118	11%
ALTERATION NON DECRITES	173	17%



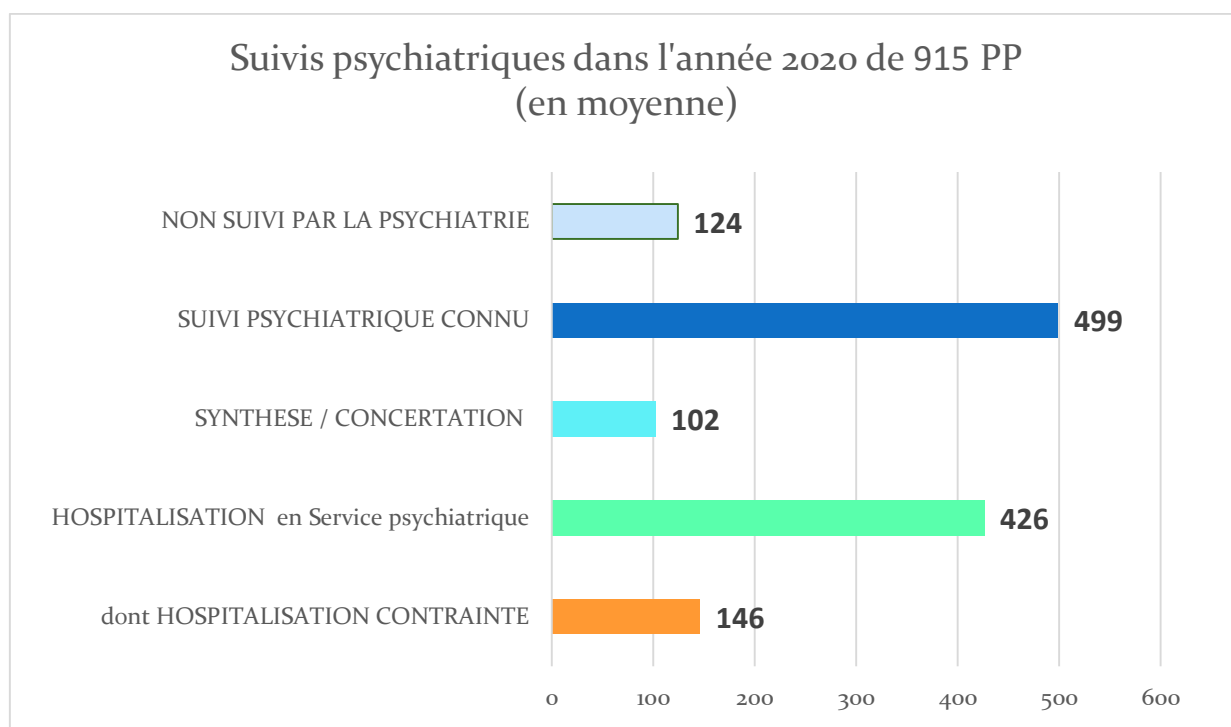
Vous trouverez ci-joint l'analyse du suivi des personnes protégées par la Psychiatrie concernant la typologie spécifique de Confluence Sociale (le suivi des malades psychiques).

Les Tribunaux avec lesquels nous travaillons reconnaissent la spécificité de l'Association pour suivre les mesures de majeurs en souffrance psychique et nous attribuent en priorité les majeurs concernés par ces pathologies.

915 personnes protégées ayant des pathologies psychiatriques.

(Soit 1034 personnes protégées suivies en moyennes – 119 personnes ayant des altérations mentales et/ou physiques.)

915 PP avec pathologies psychiatriques	nombre dans l'année	pourcentage	commentaires
NON SUIVI PAR LA PSYCHIATRIE	124	14%	
SUIVI PSYCHIATRIQUE CONNU	499	55%	
SYNTHESE / CONCERTATION	102	20%	Pourcentage de concertation sur le nombre de suivi psychiatrique connu
HOSPITALISATION en Service psychiatrique	426	47%	
dont HOSPITALISATION CONTRAINTE	146	34%	Pourcentage sur le nombre d'hospitalisation totale



Sont désormais considérées comme des synthèses ou des concertations tous les échanges avec l'équipe médicale même par le lien des travailleurs sociaux faisant partie de l'équipe médicale.

5) Suivi des visites des personnes protégées

a. Répartition des personnes protégées par ressources

Le suivi de visites est contrôlé par la Cheffe de Service et montre désormais 3 visites/an en moyenne pour les personnes à domicile malgré les difficultés rencontrées dans cet accompagnement au plus près, cela sans compter les entretiens dans nos locaux, les réunions de synthèse ou les accompagnements des personnes auprès des partenaires.

LES VISITES AUX PERSONNES PROTEGEES:						
ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre moyen de visites annuelles auprès d'une personne protégée	2,60	2,39	2,91	3,15	3,42	2,63

Le nombre de visites durant l'année 2020 est resté relativement stable, malgré l'absence de visites durant 2 mois, dans l'attente des masques.

b. Statistiques de l'accueil

STATISTIQUES DE L'ACCUEIL										
ANNEE	nombre de dossiers en moyenne dans l'année	NOMBRE D'APPEL			VISITES SANS RDV			RDV		
		TOTAL	PAR MOIS	PAR JOUR(22/m)	TOTAL	PAR MOIS	PAR JOUR	TOTAL	PAR MOIS	PAR JOUR
2014	914	33249	2770	126	3326	277	12,6	859	63	2,9
2015	902	36171	3014	137	2536	211	9,6	499	42	1,9
2016	908	37099	3092	140,5	2120	177	8	570	47,5	2
2017	939	37188	3099	141	2251	173	7,8	534	40	2
2018	961	43772	3648	165,8	2803	234	10,6	598	49,8	2,3
2019	977	41918	3493	158,8	2817	235	10,7	601	50,1	2,3
2020	1033	35683	2974	135,2	1236	103	4,7	633	52,8	2,4

Il n'y a eu aucune visite dans les locaux de l'Association en mai et juin

Le constat du profil type de la personne protégée suivie à Confluence Sociale : un homme dans la cinquantaine, célibataire, vivant à son domicile, bénéficiaire de l'AAH, ayant une pathologie psychiatrique et bénéficiant d'une mesure de curatelle renforcée depuis une dizaine d'années.

6) Statistiques sur le suivi des mesures

a. Nombre de requêtes dans l'année

869 requêtes dont 640 pour le TJ de Nantes et 226 pour le TJ de Saint Nazaire
21 779 courriers ont été écrits durant l'année.

b. Nombre de paiements dans l'année

	Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020	TOTAL
Factures reçues	1 525	1 408	1 161	947	964	1 536	1 296	1 191	1 553	1 545	1 288	1 512	15 926
Factures traitées	1 525	1 408	1 161	947	964	1 535	1 296	1 191	1 552	1 544	1 284	1 504	15 911
Virement	6 441	6 598	6 725	6 146	6 249	6 886	6 482	7 180	7 158	7 250	6 880	7 553	81 548
Chèque	21	21	21	5	4	23	16	20	12	19	24	13	199
Bons achat													0
Prélèvement	4 841	4 712	5 032	4 919	4 804	4 819	4 970	4 992	5 090	5 203	5 143	5 083	59 608

c. Nombre de compte au 31/12/2020 et masse financière

Nous travaillons avec 6 banques en télétransmission quotidiennes, avec les autres banques les opérations sont manuelles. Le nombre de comptes bancaires est de 4 490 pour une masse financière globale de 20 535 045€ (Hors assurance-vie).

- 1 146 comptes cartes (compte de vie quotidienne)
- 2 273 comptes externes (tous comptes bancaires courants et placements) dans 51 banques pour une masse financière de 15 261 546€.
- 1 071 comptes de fonctionnement (inclus les MASP, les personnes protégées en curatelle simple n'ont pas de comptes de fonctionnement)

B – Le Service des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

1) Nature de l'offre

La mesure d'accompagnement social personnalisé est une mesure administrative (c'est-à-dire non judiciaire) dont le but est de permettre au majeur concerné de gérer à nouveau ses prestations sociales de manière autonome. Le majeur bénéficie pour ceci d'une aide à la gestion de ses prestations sociales et d'un accompagnement social individualisé mis en œuvre par les services sociaux du département. À la différence de la mesure d'accompagnement judiciaire, elle fait l'objet d'un contrat d'accompagnement social personnalisé. Ce contrat, susceptible d'être modifié, contient des engagements réciproques entre le département, le service mandataire et la personne concernée.

2) Nombre de mesures mises en œuvre :

32 mesures actives gérées sur l'année 2020

- Contrat 1 an : 11
- Contrat 6 mois : 20
- Contrat 4 mois : 1

16 demandes reçues à l'Association en 2020, dont :

- 11 nouvelles signatures de contrats tripartites en 2020
- 9 mesures renouvelées en 2020
 - 7 à 6 mois.
 - 2 à 12 mois.
- 4 mesures non signées (2 Bénéficiaires ne souhaitant pas la MASP et 2 MASP « couple » pour lesquelles seulement un des conjoints bénéficiait de ressources éligibles à la MASP).
- Avec gestion des prestations : 26
- Sans gestion des prestations : 6

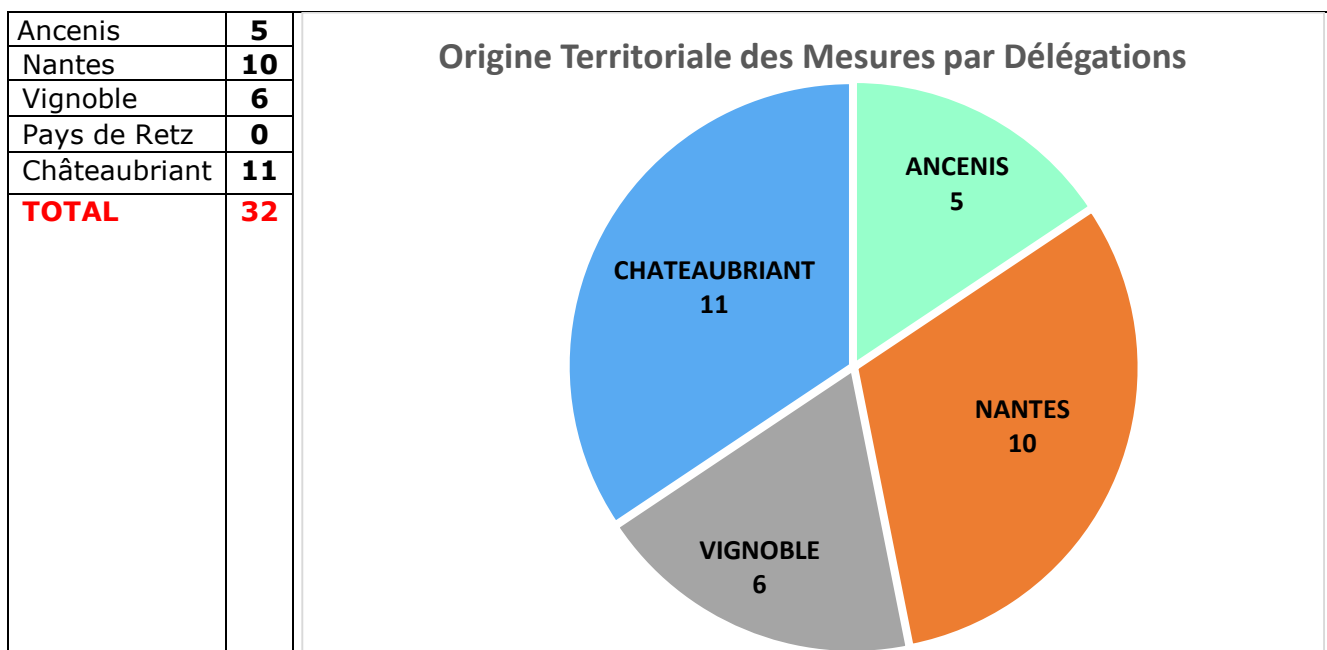
3) Nombre de mesures ayant été interrompues de manière contractuelle avant la date prévue : 7

- 1 liée à un décès.
- 2 liée au non renouvellement de la MASP par décision du Conseil Départemental.
- 1 liée aux prestations non éligibles.

- 2 liée au passage en Curatelle Renforcée.
- 1 liée à la rupture du bénéficiaire.

4) Nombre de mesures ayant pris fin à échéance : 10

5) Origine territoriale des mesures



DELEGATION NANTAISE	10	DELEGATION VIGNOBLE	6
STE LUCE SUR LOIRE	1	AIGREFEUILLE SUR MAINE	1
NANTES	6	ST JULIEN DE CONCELLES	1
REZE	2	ST LUMINE DE CLISSON	1
VERTOU	1	VIEILLEVIGNE	2
DELEGATION CHATEAUBRIANT	11	CLISSON	1
SION LES MINES	1	DELEGATION ANCENIS	5
CHATEAUBRIANT	2	MESANGER	1
NOZAY	1	RIAILLE	1
BLAIN	2	ANCENIS	1
LE GAVRE	1	LE CELLIER	1
GUEMENE PENFAO	1	VARADES	1
SUCE SUR ERDRE	1		
LOUISFERT	2		

6) Typologie des ménages bénéficiaires des mesures au moment de la mise en œuvre de la mesure :

Féminin	Masculin	TOTAL
16	16	32

AGE

- de 25 ans	1
25 à 30 ans	4
31 à 40 ans	5
41 à 50 ans	9
51 à 60 ans	11
61 à 70 ans	2
+ de 70 ans	0
TOTAL	32

SITUATION FAMILIALE

Célibataire avec enfant	1
Célibataire sans enfant	16
Couple avec enfant	5
Couple sans enfant	0
Divorcé(e) avec enfant	1
Divorcé(e) sans enfant	3
Veuf/ve avec enfant	0
Veuf/ve sans enfant	1
Séparé(e) avec enfant	1
Séparé(e) sans enfant	4
TOTAL	32

C – Le Service de Conseil budgétaire

Rôle d'aide à la construction d'un budget et de sa gestion en raison de difficultés financières. Service mis en place en 2017 auprès du Ministère des Affaires Etrangères.

Du fait de la crise sanitaire, les interventions n'étant pas en présentielles il n'y a eu que 6 suivis durant l'année.

D – Le Point Conseil Budget (PCB)

Les Points conseil budget (PCB) sont des structures d'accueil inconditionnel destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement. Les objectifs des PCB sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.

400 PCB sont désormais déployés dans toute la France (150 en 2019 et 250 en 2020).

Pour être labellisé, le PCB doit mettre en œuvre les actions suivantes : accueil, écoute et information, accompagnement budgétaire et accompagnement à la procédure de surendettement.

Service mis en place suite à réponse à appel à projet en juillet 2020.

Une réponse favorable a été apportée au PCB sur le Pays d'Ancenis au mois de novembre 2020.

La fin de l'année a permis d'initier les démarches pour faire connaître le PCB auprès des différents partenaires du secteur.

VI. Les projets menés pendant l'année

Mise en place de MAILEVA à partir de septembre 2020, suite à la mise en place du logiciel MAGIS pour la Gestion Electronique des Documents en lien avec le logiciel métier UNIT.

L'Evaluation interne, a été finalisée au mois de novembre 2020 en raison de l'arrêt des réunions prévues durant le mois de mars. Nous avons privilégié le travail en présentiel pour échanger sur les actions réalisées, celles à mener et terminer le travail initié.

VII. Les objectifs d'évolution, de progression et de développement

Nous avons mis en place les outils nomades. Dans un premier temps, ils sont surtout des outils sédentaires permettant le télétravail, mais l'objectif est de pouvoir montrer aux personnes accompagnées le travail effectué dans les mandats de protection et faire certaines démarches avec eux. Cela sera une évolution dans l'organisation des rendez-vous avec les personnes protégées.

Une gestion des courriers par envoi informatique, l'utilisation des mails avec les partenaires et les professionnels de façon plus accrue et le travail directement sur les plateformes des différentes institutions et partenaires afin de baisser nos envois courriers pour faciliter les classements dans les dossiers.

La finalisation du rapatriement des archives externalisées. De nombreux dossiers étant clos et devant être détruits.

Suite à l'Evaluation interne 2020-2025 finalisée au mois de mars 2021, le projet de Service 2014-2019 est à mettre à jour en 2021.